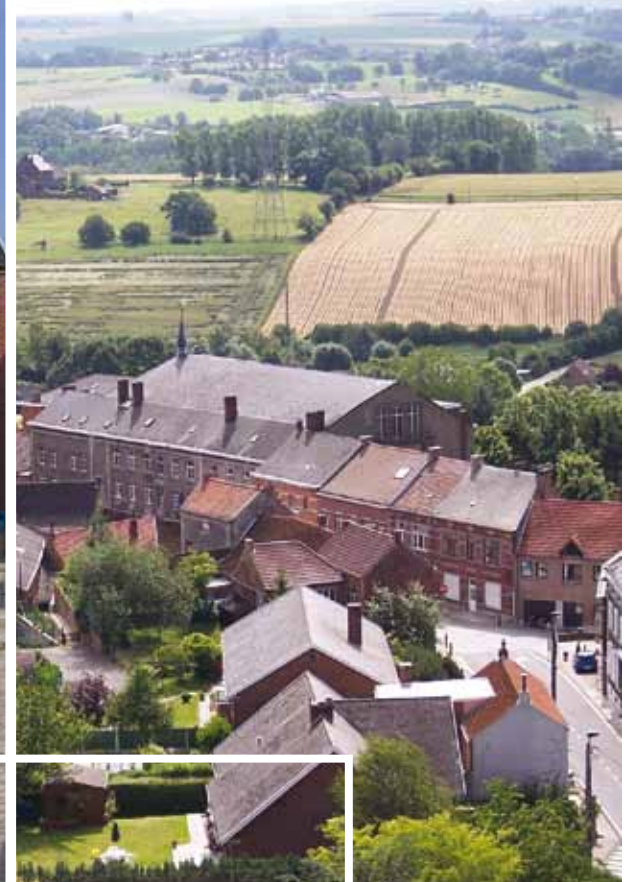


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Octobre 2010



n°85

sommaire



SCHÉMA
DE STRUCTURE



MUSÉE
DONAS



POLICE



EDITO

Ce contact téléphonique me laissa perplexe ; le message me paraissait sibyllin mais j'acceptai le rendez-vous. Quelques jours plus tard, je recevais dans mon bureau, à la Commune, Monsieur Marcel Friedman, éminent professeur de psychologie à l'université de Mons-Hainaut et que j'avais croisé, il y a bien longtemps, au cours de mes études à l'Ecole Normale de Nivelles. Et voici ce dont il m'entretint : «Au cours d'une nuit froide de mars 1964, une jeune fille de New York, serveuse dans un bar, rentrait chez elle vers trois heures du matin. Elle fut attaquée, violée et finalement assassinée par un maniaque sexuel, sous le regard indifférent de 38 personnes, des voisins, qui, sans réagir, ont assisté à son massacre qui a duré trente-cinq minutes. Quand quelqu'un a quand même fini par téléphoner à la police, ceux-ci ont mis moins de deux minutes pour arriver sur place...». L'actualité nous informe régulièrement de cette indifférence épouvantable devant les actes de violence :

- Jeune fille violée dans un train à Paris au milieu de voyageurs sans réaction. . .
- Petite fille qui se noie en Hollande sous les yeux de 200 personnes indifférentes. . .

« Monsieur François, je souhaiterais vous rencontrer pour vous parler d'altruisme. . . »

- Algérien défenestré par trois légionnaires dans un train près de Bordeaux sans que personne n'intervienne. . . etc, etc. . .

Ces actes de non assistance devant la violence sont de plus en plus fréquents comme si celle-ci faisait désormais partie de notre décor habituel. Interpellant !

Le 20^e siècle, riche d'avancées technologiques semble avoir régressé sur le plan humain. Les actes de terrorisme et les attentats sont en hausse constante. En Belgique entre 1981 et 1991, les crimes et délits se sont accrus de 100%. En France, on a enregistré une hausse de 1300% en 50 ans. Aux USA, entre 1980 et 1990, les arrestations d'adultes ont augmenté de 6% mais les arrestations de mineurs de 60%. En Californie, en 1981, 10% des homicides ont été commis par des adolescents.

Quelques titres de la presse belge :

- Arlon, le tueur n'avait que quinze ans.
- Une enseignante tuée par un lycéen.
- Deux enfants de 7 et 8 ans, meurtriers pour une bicyclette.

- Une septuagénaire tuée de cinq coups de couteau par un adolescent de 14 ans.
- Deux enfants prolongent un film d'horreur.
- Des meurtriers de 5 et 7 ans.

Un constat s'impose, comme l'indifférence, la violence ne fait que croître mais elle se manifeste de plus en plus et dans une proportion inquiétante chez les jeunes. Que faire pour endiguer ce nouveau fléau dont on ne parle pas assez. S'interroger sur les raisons, rechercher les causes (elles sont multiples), éradiquer le phénomène qui apparaît déjà dans les établissements scolaires, ne pas se voiler la face. Ici, à Ittre, même si nous sommes épargnés par ce type d'événement, nous devons avoir la volonté d'aborder ce problème avec sérénité mais vigilance. Des initiatives qui vont dans ce sens ont déjà été prises et j'ai l'intention de les intensifier avec le corps professoral et si possible en collaboration avec Monsieur Friedman.

> **Axel François, votre Bourgmestre**

Sources : Violence, indifférence et altruisme par Marcel Friedman, aux éditions « L'harmattan ».



LE SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNE D'ITTRE OU «LE FIL ROUGE» DE L'AVENIR DE NOS 3 VILLAGES



Cet article vous propose un premier résumé :

- de la réunion publique de Virginal-vendredi 24 septembre - de l'accueil aux citoyens des 25 et 26 septembre
- des remarques reçues par courrier ou suite à des visites en nos services.

MERCI à tous celles et ceux qui ont participé à cet important travail de réflexion. Les éventuelles erreurs ou manquements signalés et les suggestions formulées retiendront toute notre attention.

Une préoccupation constante revient dans les interventions : comment concilier les terrains disponibles pour de nouvelles constructions et le caractère rural de notre commune ?

S'il est vrai que des zones de nouvelles constructions existent encore dans les 3 villages, on ne peut pas dire pour autant qu'il y en ait beaucoup en regard de l'énorme surface agricole ou boisée qui fait notre charme.

Bien sûr, lorsqu'un lotissement d'une certaine surface se crée dans une rue déjà équipée et occupée par diverses constructions, cela entraîne une modification du cadre bâti et une augmentation de la circulation.

Le Collège communal souhaite obtenir des candidats lotisseurs que les implantations, le nombre des lots créés, les équipements (voirie, alimentation en eau, électricité, égouts) soient les plus adéquats possibles. La volonté étant de respecter au mieux le Code wallon de l'Aménagement du Territoire (CWATUPE) et d'utiliser parcimonieusement le sol. Cette démarche, que je conduis comme échevine responsable, n'est ni aisée ni facile, de nombreux intérêts sont en jeu, parfois contradictoires, et cela demande réunions, concertation avec l'Administration de Wavre dont nous dépendons et les diverses parties concernées propriétaires, géomètres, riverains,... ainsi que la CCAT (commission communale consultative de l'aménagement du territoire).

Par exemple, la taille des parcelles - connaissant le prix du mètre carré - elle peut être relativement petite - de 3 à 5 ares - autour des centres de village et grandir lorsque l'on s'en éloigne - 5 à 10 ares -

Les constructions en mitoyen - par 2 ou 3 unités - sont également favorisées ; elles entraînent des économies d'énergie et augmentent la surface de jardin.

Il est également demandé deux espaces de parking sur le domaine privé, par construction de maison, afin de ne pas utiliser le domaine public.

Des parcelles de 5 à 10 ares permettent aussi une mixité sociale nécessaire à l'harmonie de la vie en

commun dans un quartier. Dans la mesure du possible, nous essayons d'y inclure un «espace vert» et quelques parkings supplémentaires, voire une liaison avec un sentier existant.

Nous devons être capables d'accueillir favorablement et correctement de nouveaux habitants dans notre commune.

QUELQUES QUESTIONS AUSSI SUR LES ZONES FONCIÈRES APPARTENANT À LA COMMUNE.

Entre autres, le «Grand Closin» à Ittre (11 ha).

Cet important capital foncier de la commune, au centre d'Ittre, va être l'objet d'une «table ronde» constituée d'urbanistes, d'écoles d'architecture, de représentants de l'urbanisme de la Région wallonne de Wavre, de professionnels de la construction, des présidents des commissions consultatives - CCAT, Mobilité, Economie locale, Aînés, Jeunesse, Sports e. a. - et d'ici la fin 2010.

Le but étant une réflexion ouverte sur le devenir de cet espace.

Cela répond à un possible développement en «cœur de village», à proximité des écoles, des commerces, des services administratifs, du centre d'aide sociale, du point-poste,...

Sa réalisation devra sans doute se faire en plusieurs phases et sera contrôlée étroitement par le Collège communal et le Conseil.

Là aussi, le souhait de mixité sociale, de zones de détente et de jeux pour enfants, ... trouveront certainement leur place.

En un mot, un espace d'accueil et de convivialité, un cadre donnant une réelle qualité de vie.

Les autres espaces recevront une information particulière dans un autre article. **La sablière ?**

Il faut à ce sujet répéter vivement que le Collège et le Conseil communal se sont **opposés à ce Projet.** -

Il en est de même pour la commune de Braine-le-Château, le territoire concerné étant situé sur les 2 communes.

A ce stade, une étude d'incidences préalable a été demandée par la Région wallonne et est, en ce moment, analysée par les services administratifs (de la Région).

Nous n'avons pas d'autres informations et le Collège communal confirme sa position de refus de ce projet et donc ne souhaite pas qu'il figure dans le schéma de structure.

En effet, nous pensons qu'en faire mention est une manière implicite de le reconnaître et nous n'en voulons absolument pas.

LA SORTIE DE L'AUTOROUTE À HAUT-ITTRE.

Nous avons été interpellés sur les dangers de cette zone et les nombreux accidents qui s'y passent,

Actuellement, la construction d'un rond-point est à l'étude .

La commune est à l'origine de cela et y a affecté les crédits pour le travail du bureau d'études.

Mais les pouvoirs de décision à cet endroit appartiennent à la Région wallonne - Routes - et à la Province du Brabant wallon.

Ces deux pouvoirs - qui décident et financent - se réunissent avec les représentants du Collège et les auteurs de projet.

Ce projet, accompagné d'un parking, d'une zone de co-voiturage, d'une aire d'arrêt de bus - en bref

une zone multi-modale - verra, sans nul doute, le jour prochainement. Il en sera fait mention dans le Schéma de structure et dans le plan communal de mobilité.

Pourquoi ne pas aussi envisager sur cette partie du territoire une réflexion «économique» suggérée, avec justesse, par quelques intervenants, vu la proximité des axes routiers ?

Ces remarques peuvent être associées aux questions sur les zones d'activités économiques, leur situation et leur accessibilité.

La commission «économie locale» analyse ce domaine avec l'échevin responsable, M.Hordies.

Le collège communal a entamé une large réflexion à ce propos. Les conclusions seront présentées dans un prochain article.

Encore une fois **merci à tous pour votre participation, vos remarques et vos questions.**

Il n'est pas trop tard pour intervenir - fin de l'enquête publique le 15 octobre, par écrit, mail ou visite ait centre administratif le matin, 9 à 11h sauf le lundi.

Tout cela alimente notre travail, permet de le corriger et de le faire progresser.

Restant à votre écoute,

Pour le Collège,



> **Marie-Claire Godeau,**
Échevine de l'Aménagement
de l'Urbanisme
et de l'Environnement





PRÈS D'UNE CENTAINE DE SENIORS AU PAYS DE LA TECHNOLOGIE WALLONNE

C'est en apothéose que se termine le cycle 2010 des voyages des aînés de notre Commune. Après une promenade bucolique sur le canal Charleroi-Bruxelles et le franchissement du plan incliné de Ronquières, notre péniche aboutissait au pied de l'ascenseur à bateaux de Stépy-Thieu. Un ouvrage magnifique de technologie et d'audace dont les travaux avaient commencé en 1982 et fut inauguré le 30 août 2002. Cet ascenseur funiculaire permet le franchissement d'une dénivellation de 73m à des bateaux de 1350 tonnes et cela, à la vitesse de 20cm à la seconde. Nous étions dans l'un d'eux et je vous assure que l'impression vaut un saut à l'élastique. . . Cet investissement (650 millions d'euros) présente un intérêt économique évident : le canal du Centre fait le lien entre les bassins de l'Escaut et de la Meuse, entre le port et la région de Dunkerque et le bassin du Rhin. C'est un atout majeur pour la Wallonie. Notre voyage se terminait dans la bonne humeur et la gastronomie à la Cantine des Italiens. Arthur et Nestor nous rappelant à l'occasion que si la culture et la découverte nous avaient accompagnés tout au long du voyage, l'estomac et la camaraderie avaient aussi leurs exigences.



Prochaine organisation de la Commission consultative Communale :

- Représentation théâtrale par le théâtre de l'Equipe : «Allah u Akbar» vendredi 15 octobre, 19 heures salle polyvalente de Virginal (entrée gratuite).
- Fête de fin d'année : spectacle de cabaret (décembre, salle polyvalente de Virginal).

> **Axel François,**
Bourgmestre



LES NOCES D'OR

Cinquante ans de mariage, 60 ans et même 65 ans ; c'était tout simplement hier ; hier cela ne veut rien dire, il n'y a rien de plus relatif que le temps qui passe.

Rappelez-vous, vous étiez jeunes et amoureux et vous décidiez d'unir vos destinées pour le meilleur et le moins bon.

Vous étiez fils d'ouvrier ou fils de notable, fille de commerçant, de cheminot, d'enseignant ou d'agriculteur.

Tous croyaient à «l'éternellité» de leur amour, de leur jeunesse, de leur bonheur.

Et pourtant, et pourtant, vous aviez raison ; puisque, après toutes ces années, vous vous retrouvez réunis dans cette salle avec, dessiné, sur le visage le sourire de votre bonheur accompli, de cet amour qui continue.

Bien sûr la tendresse a remplacé la passion ; bien sûr le temps a terni votre image ; mais la beauté, la vraie, la seule, c'est celle qui rayonne dans le regard de l'autre.

Et moi, votre bourgmestre, je vous dis : «Vous êtes magnifiques».

> **Axel François, Bourgmestre**



C'ÉTAIT LA FÊTE DE LA FORÊT



Ce vendredi 1^{er} octobre, c'était la Fête de la Forêt pour tous les écoliers des écoles communales et libres d'Iltre et de Virginal : plus de 500 enfants et leurs enseignants sont venus à la découverte des animations qui leurs étaient proposées.

Un grand succès qui se sera prolongé par la visite des plus grands le dimanche 3 octobre.

Un beau succès grâce aussi au beau temps qui nous a accompagné lors de ces 2 journées.

Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour ces journées.

> **Christian Fayt,**
Echevin de la ruralité





L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Il est de tradition, depuis de nombreuses années, de profiter de l'opportunité de la fête de la Saint Rémy pour convier les nouveaux habitants à une rencontre amicale avec les autorités locales ainsi qu'avec les responsables du Syndicat d'Initiative et du Tourisme (le S.I.T.I.) et du Centre culturel (le C.L.I.).

Il en a été de même cette année où une septantaine de nouveaux habitant(e)s en famille se sont retrouvés ce samedi 25 septembre vers 15 heures à la salle du Lion d'Argent mise gracieusement à la disposition de la commune par le pouvoir organisateur de l'école libre d'Iltre.

Pour les accueillir, étaient présents Axel FRANCOIS, le Bourgmestre, Marc HORDIES, Marie-Claire GODEAU-BOUGARD, Claude DEBRULLE, les Echevins, deux Conseillers communaux, MM. Daniel VANKERKOVE (I.C.) et Paul PERNIAUX (Ecolo), les Présidents du S.I.T.I., Jean-Michel MAGUIN-VREUX et du C.L.I., Jean-Louis ESCOYEZ ainsi que Marc VIENNE (I.C.) Conseiller au C.P.A.S. et Mme Carole SPAUTE, Secrétaire communale f.f.

Après un chaleureux discours de bienvenue du Bourgmestre, c'est une

vidéo d'une vingtaine de minutes qui présenta les principaux services administratifs communaux, les activités du S.I.T.I. et du C.L.I. de même que la cartographie politique, culturelle, sociale et associative de la Commune. Le tout agrémenté, successivement et selon les souhaits des assistants, d'une coupe de mousseux, d'un morceau de tarte et/ou d'une tasse de café, servis avec le sourire par l'équipe de Jean LEBE. Sans oublier la documentation et l'enveloppe des avantages de réduction de prix offerts par les commerçants locaux !

La parole fut aussi donnée au public qui s'inquiéta de plusieurs questions d'actualités auxquelles des réponses précises furent apportées : le projet de sablière, la route express, l'avenir de DUFERCO, la sécurité routière à la sortie de l'autoroute d'Haut-Iltre ou encore l'origine du nom du mensuel «Le Petit Tram».

Et c'est, régalez et mieux informés que nos nouveaux concitoyen(ne)s se sont embarqués en fin d'après-midi pour un tour en bus de nos villages bénéficiant d'une visite agréablement et doctement commentée tant par le président du S.I.T.I. que par sa dévouée et dynamique collaboratrice Gerda VANDENBULCK.



Ce sont ces nouveaux concitoyen(ne)s que nous avons retrouvés une heure plus tard déambulant joyeusement au cœur de la fête associative de la Saint Rémy et de ses animations.

Rendez-vous l'année prochaine à la même date pour ceux et celles qui, entre-temps, auront rejoint notre beau village et tous ses attraits.

> **Claude Debrulle,**
Echevin de l'Information



TRADITIONNELLE BALADE À VÉLO



Septembre, c'est la rentrée des classes, le mois des champignons, le soleil qui rougit le soir, à l'horizon et à Iltre, c'est la Saint-Rémi et la traditionnelle balade à vélo le long du canal. Initiée, il y a quatre ans, cette promenade touristique et sportive a pour objectif de rappeler que le vélo est un mode de déplacement agréable, sportif, non polluant et familial. C'est aussi un mode de déplacement qui à l'heure actuelle présente un risque certain. Le «tout à la voiture» n'a plus prévu de pistes cyclables et a parfois même gommé nos trottoirs. Aussi, lorsque le convoi de nos 94 cyclistes s'ébroua majestueusement, il était encadré par nos services de police et les minibus communaux. Je les en remercie vivement. Quel plaisir et quel spectacle émouvant de voir de toutes petites gambettes s'activer pour s'accrocher héroïquement aux roues des adultes qui les accompagnaient. Ils avaient tous bien mérité les multiples cadeaux, les boissons rafraîchissantes et les friandises que Monsieur le grand Chambellan avait préparé à leur intention.

> **Axel François,**
Bourgmestre



LE NOUVEAU MUSÉE MARTHE DONAS

A L'ESPACE BAUTHIER : RÉOUVERTURE À PARTIR DU 30 OCTOBRE



C'est sous la législation communale précédente – et à l'instigation de mon prédécesseur, M. Claude CRAPET – qu'est née l'idée de la création d'un musée consacré à l'œuvre de Marthe Donas et qu'une dizaine de tableaux de cette première peintre abstraite belge furent accrochés aux cimaises de la Chapelle sise à l'Espace BAUTHIER.

Cette première convention de prêt conclue en 2005 avec la fille de l'artiste – Mme Francine FRANCKE VAN MEIR – ne fut, à l'époque, que très partiellement exécutée.

Sous la nouvelle législature communale et pour remédier à cette situation, j'ai lancé d'emblée une double initiative :

• UN NOUVEL AMÉNAGEMENT

D'une part, réaménager l'intérieur de la Chapelle de l'Espace BAUTHIER afin, non seulement, d'accroître la surface d'exposition mais, également, de lui donner l'attrait d'un véritable musée par sa décoration, son éclairage et la disponibilité d'une documentation exhaustive sur la vie et l'œuvre de l'artiste.

C'est ainsi notamment que, grâce à la collaboration compétente et dévouée de MM. Eric de MOFFARTS, Marcel DALOZE et Patrick MONJOIE, une très belle vidéo d'une vingtaine de minutes consacrée à Marthe DONAS pourra être visionnée à l'intérieur même du musée. De même, une monographie, des dépliants explicatifs et des reproductions d'œuvres seront disponibles.

• DE NOUVEAUX TABLEAUX.

D'autre part, renégocier avec Mme FRANCKE VAN MEIR une nouvelle convention de prêt destinée à enrichir de manière substantielle la collection d'œuvres de sa mère.

Ces deux initiatives sont aujourd'hui abouties avec l'appui unanime du Conseil communal et à la collaboration du Syndicat d'Initiative et du Tourisme (SITI), du Centre culturel d'Iltre (CLI) et de

l'Administration communale.

Non seulement le musée est réaménagé et sera ouvert au public à partir du 30 octobre prochain mais, en outre, ce public pourra dorénavant y admirer un ensemble de 25 tableaux de Marthe DONAS donnant une vue significative du parcours pictural de l'artiste.

J'ose espérer que vous serez nombreux à apprécier ce nouvel attrait culturel de notre beau village.

En toute hypothèse, il ne pourra que renforcer son rayonnement touristique grâce à la renommée internationale de cette grande dame de la peinture abstraite belge qu'est Marthe DONAS.

À ce jour, plus connue en Flandre, aux Pays-Bas et aux États-Unis qu'elle ne l'est dans notre région et dans le village qui l'a accueillie, elle et sa famille, au château BAUTHIER entre 1923 et 1927 et de 1941 à 1948, fasse que ce musée participe à cette mémoire et à cette reconnaissance.



> Claude Debrulle
> Echevin de la Culture

MARTHE DONAS : SA VIE



Animée très tôt par le désir de peindre, Marthe Donas se heurtera pendant toute sa vie à des obstacles qui la fermeront dans la réalisation de ce désir, mais qui la stimuleront aussi.

Née le 26 octobre 1885, avec sa sœur jumelle Livine, elle grandit dans une famille bourgeoise d'Anvers. Son père, Romain Donas, refuse qu'elle devienne peintre. Elle suit malgré tout des cours à l'Académie d'Anvers, pendant une année en 1902, et, après dix ans d'interruption, en 1912-1913. Dans ses dessins et ses gravures, elle s'inspire de Rubens et de Rembrandt.

En 1914, la guerre l'empêche de poursuivre sa formation. Exilée en Irlande avec sa sœur Laure, loin du reste de sa famille, elle suit des cours d'art de vitraux. Elle apprend toutes les facettes du métier et réalise trois vitraux pour des églises irlandaises.



En 1916, c'est Dublin qui s'embrace à cause du soulèvement anti-anglais de la «révolution de Pâques»: elle décide de se rendre à Paris. En visitant une exposition du peintre André Lhote, elle découvre le cubisme. Pendant un mois, elle travaille avec lui dans son atelier et s'initie au cubisme.

Pendant la guerre, sans ressources, elle part pour Nice et rencontre le sculpteur russe Alexandre Archipenko. A son contact, elle réalise en 1917 et 1918 ses premières œuvres complètement abstraites. De retour à Paris, fin 1918, elle entre dans le groupe de peintres et de sculpteurs de la Section d'Or dont font partie notamment Alexandre Archipenko, Fernand Léger, Georges Braque, Albert Gleizes, Franz Kupka, Jean Metzinger. Elle réalise des œuvres très originales et

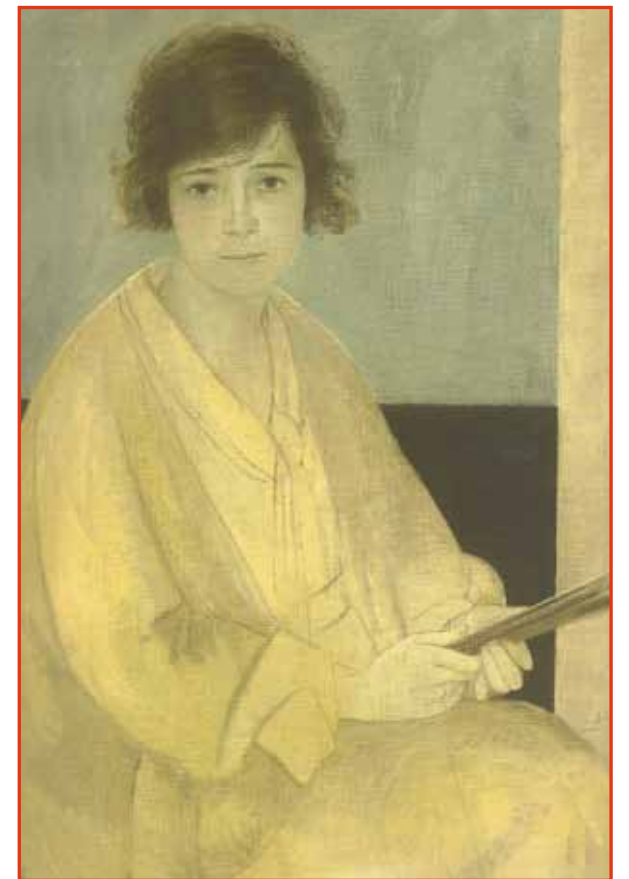
personnelles par le jeu des formes et par la combinaison des techniques : de la peinture, des pâtes en reliefs, diverses matières collées...

Trente-cinq de ses tableaux sont exposés fin 1919 - début 1920 à la librairie Kundig à Genève et à la galerie Der Sturm d'Herwarth Walden à Berlin. Walden achète toute l'exposition et revend 4 tableaux à Katherine Dreier qui parcourt le monde et rassemble des œuvres pour une grande exposition d'art moderne aux États-Unis.

En 1922, Marthe Donas épouse Harry Franke. Commence alors une vie de déménagements (Paris, Ixelles, Bruxelles, Braine-l'Alleud) et de difficultés professionnelles pour son mari. Sa peinture aussi le décourage : «l'intuition première esquissée rapidement sur un bout de papier au moyen de quelques taches de couleurs est souvent supérieure au tableau achevé.» Découragée, elle s'arrête de peindre de 1927 à 1947, période pendant laquelle elle a une fille, Francine.

C'est un voyage au Canada qui l'enthousiasme et la décide à recommencer à peindre. En 1949, elle expose à la galerie Apollo à Bruxelles des peintures figuratives où elle recherche à nouveau le mouvement des formes, des couleurs et des lignes dans le tableau.

A partir de 1958, elle revient à l'abstraction et veut réaliser l'utopie d'une forme qui soit à la peinture ce que le son est à la musique. Cette recherche la conduit, au début des années 60 et jusqu'à sa mort en 1967, à explorer l'au-delà de la matière pour «tacher de porter le regard au-delà du réel dans l'infini des choses.»



TARIFS ET HEURES D'OUVERTURE

Le Musée sera ouvert tous les weekends et le mercredi.
Le samedi après-midi de 14.30 heures à 18.00 heures.
Le dimanche de 10.00 heures à 12.00 heures et de 15.00 heures à 18.00 heures. Il sera également accessible le mercredi après-midi de 14.00 heures à 17.00 heures.

Les prix d'entrée seront de 3 € pour les adultes, de 2 € pour les étudiants et les seniors et de 1 € pour les articles 27.

Pour les groupes de 10 à 20 personnes, avec visites guidées par des personnes formées à cet effet, le prix sera accru de 2 €/personne.



COURS DE CIRCULATION DONNÉS À NOS ÉLÈVES DE 5^E ET 6^E PRIMAIRE DE LA COMMUNE PAR LES POLICIERS DE LA ZONE DE POLICE OUEST BRABANT WALLON

LES ÉLÈVES DE 5^E ET 6^E PRIMAIRES DES ÉCOLES LIBRES ET DES ÉCOLES COMMUNALES D'ITTRE ET DE VIRGINAL ONT PARTICIPÉ DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE À DES COURS PRATIQUES DE CIRCULATION.

Ces cours ont été dispensés conjointement par les agents de police de la zone Ouest Brabant Wallon et par des policiers fédéraux.

La sécurité routière est une forme d'éducation qui incombe d'abord aux parents. Toutefois, un relais en milieu scolaire s'avère important et bénéfique car il permet de voir tous les élèves et de diffuser un même message. L'importance de l'éducation routière réside dans le fait qu'elle pourrait objectiver un changement de comportement des usagers et ce de façon durable, ce qui mènerait inévitablement à une amélioration des conditions de sécurité sur nos routes.

Le passage des élèves sur la piste de circulation débute par une partie théorique au cours de laquelle la signalisation routière et les règles essentielles de circulation sont abordées. A l'issue de cette leçon, les enfants évoluent sur la piste, tantôt à vélo, tantôt sur des go-karts. Les objectifs recherchés visent au respect des signaux, des feux, des règles de priorité et des injonctions des agents réglant la circulation.

Beaucoup d'enfants présentent des lacunes quant à la signification réelle des panneaux routiers ainsi que sur les règles de priorité.

Comme nous l'explique l'agent de police Dominique DECHIEF de la zone de police : «Les élèves éprouvent des difficultés lorsqu'ils se retrouvent dans un carrefour. La mise en pratique de la théorie est nécessaire car chaque erreur effectuée sur la piste de circulation est, non seulement corrigée, mais expliquée à l'enfant. Cela lui permet de mieux réaliser qu'il doit être attentif sur la route».

L'agent Christine GARCIA GUERRERO partage le même avis que sa collègue et ajoute : «Un enfant doit



être conscient du danger qui existe sur la route. En tant que policier, il est important de leur apprendre à se mettre en sécurité sur la voie publique afin d'éviter les accidents».

L'inspecteur Christian DENAMUR de la police fédérale nous précise : «Les enfants sont confrontés à des situations réelles. Ils apprennent à les négocier tout en restant à l'abri du danger».

L'aspect ludique de cette activité ne leur échappe évidemment pas et suscite l'enthousiasme des participants. Cependant, ils sont bien conscients de l'importance de cet apprentissage, ce qui se traduit par un comportement appliqué et attentif pendant l'activité.

Monsieur Maxime, instituteur de la classe de 5^e primaire de l'école communale d'Ittre nous fait part de son impression : «Ces cours synthétisent très bien le code de la route et la mise en pratique sur circuit était très bien organisée. Cette activité devrait également être proposée aux parents».

Madame Sophie, institutrice de 6^e primaire de la même école rajoute : «C'est une très bonne initiative qui est vraiment nécessaire. Les enfants sont très enthousiastes et appliqués. Une proximité avec les policiers se crée et les élèves peuvent de ce fait les voir d'une autre manière».

Mme Fabienne, institutrice des élèves de 6^e primaire de l'école communale de Virginal a hâte de recommencer : «Nous espérons voir cette initiative réitérée dans les années à venir et encourageons la commune à nous réinscrire dans 2 ans. Ces cours de circulation sont utiles pour nos élèves qui sont quasi tous cyclistes dans leur village. Ils apportent une prise de conscience de la conduite au niveau pratique».

Tout en s'amusant, et en toute sécurité, nos petites têtes blondes ont appris les règles de sécurité et la courtoisie sur la route.

Céline, élève de 6^e primaire à Ittre a trouvé ce cours très chouette : «J'ai appris le code de la route et les panneaux de signalisation. Cela m'a plu de rouler avec les vélos et les petites voitures».

Les cours de circulation qui rencontrent un énorme succès aideront les élèves de 5^e primaire à passer leur brevet «Provélo» en décembre de cette année.

> Muriel DELEN, Inspectrice principale, Responsable communication, ZP Ouest Brabant Wallon



Classe de 6^e primaire de l'école communale d'Ittre accompagnée de leur institutrice M^{me} Sophie, de l'inspecteur DENAMUR de la police fédérale, de l'agent GARCIA GUERRERO et de l'inspecteur principal ABRAMS de la zone de police Ouest Brabant Wallon.



Classe de 5^e primaire de l'école communale d'Ittre accompagnée de leur instituteur M^r Maxime, de l'inspecteur DENAMUR de la police fédérale et de l'agent DECHIEF de la zone de police Ouest Brabant Wallon



Classe de 5^e et 6^e primaire de l'école communale de Virginal accompagnée de leurs institutrices M^{me} Fabienne et M^{me} Gwenaëlle, de l'inspecteur DENAMUR de la police fédérale et des agents DECHIEF et GARCIA GUERRERO de la zone de police Ouest Brabant Wallon



Cours théorique donné par l'agent GARCIA GUERRERO de la zone de police



L'agent DECHIEF en plein exercice sur la piste de circulation de la zone de police Ouest Brabant Wallon



L'inspecteur principal ABRAMS de la zone de police



EXPRESSION POLITIQUE: INTÉRÊTS COMMUNAUX

LE SCHÉMA DE STRUCTURE : VOTRE AVENIR SOUS LA LOUPE DES IC

Le schéma de structure (SSC) est, comme vous le savez, un document important pour l'avenir environnemental, urbanistique et économique de nos villages et ce à long terme. Ce projet de longue haleine, initié il y a de nombreuses années par l'ancienne majorité est finalisé par la majorité actuelle, dans la continuité de ce que les IC avaient voulu pour Ittre, soit :

- Maîtriser la croissance de la population, sans toutefois dépasser un seuil qui amènerait notre commune à saturation, point au sujet duquel les IC resteront vigilants ;
- Préserver la ruralité de notre village en refusant toute modification des zones agricoles d'intérêt paysager ;
- Protéger les espaces de grande qualité écologique ;
- Préserver les structures actuelles des hameaux ;
- Densifier l'habitat dans les centres ;
- Maintenir les zones d'habitat actuelles.
- Améliorer la mobilité.

Ce document dense et fouillé vous a été présenté lors de la Saint Rémy et est en consultation à l'administration communale jusqu'au 13 octobre. Il est difficile d'en dégager les lignes directrices. Nous voudrions cependant aborder deux problèmes importants et concrets pour les habitants de nos 3 villages.

LES ZONES D'HABITAT DITES ZACC (ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ) ET LEUR IMPACT SUR LA MOBILITÉ.

La ZACC **Rue de Samme à Virginal** est destiné à du logement social. Les IC pensent que les Virginalois méritent aussi autre chose que du logement social. Nous verrions plus dans cette extension d'habitat un lotissement moyen résidentiel comprenant une salle omnisport dont le village a tant besoin ainsi qu'une zone de loisirs.

La ZACC de **Bois de Fauquez** nous semble dans la lignée de l'habitat existant à la limite de Virginal et de Braine-le-Comte.

La ZACC du **Grand Closin** est une réserve foncière d'une importance considérable au centre même du village. Ce qui va y être développé aura un impact réel sur la vie des habitants en termes de mobilité et d'environnement.

Le SSC y prévoit 50 à 100 habitations et une zone de loisirs dont les implantations sont longuement décrites.

Selon les IC, l'habitat, tout en y englobant la zone de loisirs, devrait être moins dense, à caractère rural et résidentiel, et intégré de manière dynamique au centre de vie du village.

Deux inquiétudes au sujet du projet tel que présenté :

- l'insuffisance de la maîtrise par la commune, de la spéculation foncière sur un terrain d'une telle superficie. Il conviendrait par exemple que la commune assume le rôle de maître d'ouvrage du projet. En outre d'autres moyens de contrôle existent, il faut en analyser l'efficacité.
- l'accès principal qui se ferait par la rue Jean Joly, donc le long de l'école communale, nous paraît ne pas être en accord avec les règles de sécurité les plus élémentaires.

Le problème de mobilité tant en termes de trafic

que de stationnement qu'engendreraient ces 3 ZACC, est à peine soulevé dans le SSC. Aucune analyse en profondeur, aucune proposition de solutions ni même aucune concertation (au moment de la présentation au conseil communal) avec le bureau d'étude du PCM (Plan Communal de Mobilité). Il nous semble peu sérieux de prévoir dans les centres de 2 de nos villages et dans un hameau une telle augmentation de population sans en analyser réellement les incidences au niveau de la mobilité. Analyse qui doit figurer dans le SSC après concertation avec le PCM.

AMBIGÜITÉ ENTRE RURALITÉ ET SABLIERE

Dans les 7 options dégagées par le SSC figurent notamment la préservation et la valorisation des espaces écologiques et le maintien d'un espace agricole durable.

Le projet de sablière au Champ d'Hurbize évoqué à deux reprises dans le SSC va totalement à l'encontre de nombreuses recommandations du bureau d'étude :

- la préservation de la qualité des nappes aquifères et des zones de captage des eaux
- la valorisation du réseau écologique «Bois d'Ittre- Bois d'Apechau- Bois des Frères»
- le développement de l'activité agricole sur les terres de qualité et d'intérêt paysager.

Il paraît fondamental pour le groupe IC que la très forte opposition qui s'est dégagée au sein de la commune envers le projet de sablière soit formalisée dans un document aussi officiel que le SSC. Passer sous silence cette opposition tout en laissant la place à la possibilité d'existence d'une sablière, aboutirait à nous couper de moyens efficaces dans une action future contre la réalisation de ce projet.

UN POINT IMPORTANT EST TOTALEMENT PASSÉ SOUS SILENCE

La commune vient de vendre à l'IBW un terrain étendu jouxtant l'incinérateur. Les IC se sont fortement opposés à cette vente qui enlève à la commune la maîtrise sur la destination à long terme de ce terrain. Aucune garantie n'a pu être donnée pour que dans le futur le risque de voir la construction d'un troisième four ne soit totalement écarté. Même les Ecolos ont donné leur accord pour se dessaisir d'un terrain pourtant stratégique dans la lutte qu'ils ont mené pendant 20 ans contre l'incinérateur. Aujourd'hui nous demandons à la majorité de donner des garanties aux Ittrois, à travers le SSC, qu'un troisième four ne verra pas le jour.

Un document tel que le Schéma de structure, en raison de son impact sur la vie de nos concitoyens, se doit d'emporter l'adhésion de tous. La concertation est incontournable. Faites entendre votre avis.

Les IC restent à votre disposition pour toute question ou demande que vous souhaiteriez voir relayée.

C'est pour vous que nous travaillons, ne l'oubliez pas.

> **Vos conseillers communaux : Jean-Paul Cayphas, Hélène de Schoutheete, Alain Detry, Marie-Jo Doumont, Suzanne Henry, Ferdinand Jolly, Daniel Vankerkove, Georgette Van Stichel.**



ITTRE RÉCOMPENSÉE

Notre Commune a été récompensée avec la Médaille d'Argent au Concours Européen des Villages fleuris.

Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour les belles réalisations.

Nous aurons l'occasion de relater plus en détails ces cérémonies dans le prochain bulletin communal..

> **Christian Fayt, Echevin de la ruralité**



INTEMPÉRIES DU 14 JUILLET 2010

Le mercredi 14 juillet 2010, la Belgique a été touchée par des intempéries qui n'ont pas épargné notre entité. La commune d'Ittre a, dès lors, introduit une demande de reconnaissance de cette catastrophe naturelle comme étant une calamité publique. La procédure ayant à présent abouti, nous invitons les personnes sinistrées à introduire, dans un délai de 3 mois à dater de la publication de l'Arrêté Royal de reconnaissance dans le Moniteur belge – soit jusqu'au 31 décembre 2010 – une demande auprès du Gouverneur de la Province au moyen de formulaires spécifiques qui sont disponibles sur le site internet de la commune ou auprès du Service Population.



LA NUIT DE L'OBSCURITÉ 2010

Le samedi 16 octobre, dans le parc du Château à Ittre - rue de la Montagne, 5 - vous pourrez observer la voûte céleste de 20h à 22h en compagnie de M. Lorge, expert de l'Observatoire MIRA à Grimbergen.



LA POMME, CE BEAU FRUIT D'AUTOMNE

POURQUOI LA POMME ?

Il y a d'abord sa forme ronde, sphérique, pleine. Sa bonne conservation. Sa peau lisse ou rugueuse au toucher et ses belles couleurs allant du vert «pomme» au brun grisé et au rouge éclatant.

...Puis, il y a ses multiples variétés dont les noms font rêver :

Reinette de Grivegnée ; Reinette de Chênerie ; Court Pendu Rosat ; Melrose ; Winterbanana ; Cox's Orange Pippin ; Kattokop ; Bellefleur Large Mouche et... Peau de Vache !!!

Il y a son côté croquant et craquant, sa chair blanche ou ivoire, douce et sucrée ou acidulée selon le type de pomme et sa maturité.

En valeur nutritionnelle, la pomme apporte en moyenne 55 Kcal/100 gr de partie comestible.

Elle contient :

- 12,6 gr de glucides (sucres naturels du fruit)
- 0,4 gr de graisse (et 0 gr de cholestérol)
- 85,3 gr d'eau (très riche en eau)
- 2,5 gr de fibres (dont les pectines ou fibres solubles).

La pomme nous apporte aussi du potassium (144 mgr%), de la vitamine C (12 mgr%).

Un peu de vitamines du groupe B et des traces de cuivre, iode, sélénium, zinc.

La pomme peut se retrouver dans toutes nos boîtes à tartines d'écolier et d'adulte et son côté «anti-choc» reste très pratique ne cas de transport.

Elle se mange crue en collation, apéritif ou dessert selon les tolérances digestives.

Savoureuse aussi en compotes crues et cuites, au four et en crumbles.

Râpée, oscydée, couleur rouille, elle est utilisée en phase de ré-alimentation lors de... diarrhée.

Quelques réflexions autour des pommes :

- Préférons les pommes que l'on peut produire ici (ex : les Jonagolds) : une pomme locale c'est un gain de CO² considérable pour la planète.
- Si la pomme est naturelle, de nos jardins ou de culture bio, elle peut être, après avoir été lavée, mangée avec sa peau riche en vitamines.
- En culture Bio, les interventions se font avec des produits naturels, il n'y a pas d'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques.
- En culture classique, conventionnelle, on pratique des traitements préventifs depuis le bouton floral jusqu'à la maturité du fruit.
- En culture intégrée ou culture raisonnée, on s'appuie sur une stratégie de protection des cultures qui tente de concilier la production, l'utilisation des méthodes de luttés efficaces chimiques ou biologiques et l'environnement, ceci grâce à l'utilisation des bulletins d'avertissement du risque.

Nous sommes donc invités à la prudence : avant de manger notre pomme, il est utile et recommandé de la laver et surtout de l'éplucher.

Mais, ...dites-moi qui, selon la légende, fut la première à croquer la pomme, sachant ce fruit savoureux, goûteux et tentateurs à souhaits ?

Hum ! La pomme, ce beau fruit d'automne ! Ce fruit permis !!!

Avec et pour le Bar du frais ...

> **C. VAN LIERDE, Diététicienne**

NAISSANCES

PERWEZ MATTÉO : né le 22/08/2010 à Braine-l'Alleud

LAMBERT EDGAR : né le 02/09/2010 à Braine-l'Alleud

DUPONT MATHIAS : né le 02/09/2010 à Soignies

GILLES ALIX : née le 09/09/2010 à Nivelles

DUMORTIER JULIEN : né le 25/09/2010 à Braine-l'Alleud

BORNEQUE MATHIS : né le 25/09/2010 à Braine-l'Alleud

MARIAGES

VAN WAYENBERGH HERVÉ ET DELEUZE JULIE : le 03/09/2010

RAMPELBERG JOËL ET BELSKY ANDREA : le 22/09/2010

FERNANDEZ-BAREA MIGUEL ET DESCHUYTENEER ISABELLE : le 01/10/2010

DÉCÈS

BULTIAU MICHEL : décédé le 12/09/2010 à TUBIZE

LIÉNARD WILLY : décédé le 14/09/2010 à TUBIZE

POTTIER LAURETTE : décédée le 08/09/2010 à NIVELLES

RENAUX JEAN : décédé le 22/09/2010 à TERMONDE

RENNEAU FRANÇOIS : décédé le 22/09/2010 à ITTRE

THUNUS PIERRE : décédé le 17/09/2010 à LA LOUVIERE

TURCHET EMMA : décédée le 23/08/2010 à SOIGNIES



> **Marie-Claire Godeau, Officier de l'État-civil**

Prochain Conseil Communal

LE 26 OCTOBRE 2010 À 19H, SALLE DE HAUT-ITTRE

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**